

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES
VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION
ANNEMASSE NATATION

N° B-2017-132

Séance du 02 mai 2017

Convocation du 25 avril 2017

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Monsieur Christian DUPESSEY

Secrétaire de séance : Madame Michelle AMOUDRUZ

Membres présents à la séance : Mmes AMOUDRUZ, CATASSO,
JACQUIER,

MM. BOCCARD, BOSSON, BOUCHER, BOUVARD, CHEMINAL,
DOUBLET, DUPESSEY, LAMBERT, LETESSIER, MAIRE, SOULAT

Le Conseil Communautaire du 06 novembre 2013 a approuvé la modification des statuts d'Annemasse Agglo en matière de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions communautaires.

Les statuts d'Annemasse Agglo précisent que l'Agglomération est compétente pour soutenir la « contribution financière aux associations sportives utilisatrices du Centre aquatique intercommunal Château Bleu, uniques dans leur discipline sportive sur le périmètre communautaire, et dont le siège social se situe au sein dudit périmètre ».

A ce titre, l'association Annemasse Natation sollicite une participation financière de 39 000 € pour la saison sportive 2017, dont 14 000 € concernant la prise en charge du contrat d'objectif, soutien financier de l'emploi qualifié pour le développement sportif, dont la convention est en renouvellement.

La Commission Culture, Education, Jeunesse et Sport du 14 février 2017 a émis un avis favorable pour le versement d'une subvention de 39 000 €, soit 25 000 € de subvention de fonctionnement et 14 000 € au titre du contrat d'objectif, selon la convention d'objectif en renouvellement.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de 39 000 € en subvention de fonctionnement au profit de l'association Annemasse Natation pour l'année 2017,

IMPUTE la dépense en résultant au Budget Principal 2017, gestionnaire SP, destination OSP7, article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Christian DUPESSEY

